

Prescription par délibération communautaire du :
23/03/23
Arrêt par délibération communautaire du :
11/07/24
Approbation par délibération communautaire du :



6.1 plan de zonage
Hermé

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Bassée-Montois

Protections patrimoniales	Prescriptions diverses
- Bât protégé (L.151-19 CU) - Mur ou clôture protégé (L.151-19 CU) - Cheminement piéton à préserver (L.151-38 CU)	- Bâtiment susceptible de changer de destination (L.151-13 CU) - Linéaire commercial (L.151-16 CU) - Emplacement réservé (L.151-41 CU) - Orientations d'aménagement et de programmation (L.151-6 et 7 CU) - Secteur de taille et capacité d'accueil limitées (L.151-13 CU) - Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol (L.151-34 2° CU)
Protections paysagères et/ou écologiques	
- Arbre protégé (L.151-23 CU) - Mare protégée (L.151-23 CU) - Haie ou alignement d'arbres protégé (L.151-23 CU) - Espace boisé classé (L.113-1 CU) - Espace écologique et/ou paysagé protégé (L.151-23 CU) - Lièzères agricoles de 50m autour des massifs boisés de plus de 100ha (inconstructibles)	
Informations et servitudes particulières :	
	- Plus hautes eaux connues (PHEC) d'Ile-de-France de 2014 - Crue de la Seine 1910 - Inventaire des zones humides - IDF - 2021 - Classe A: Zones humides avérées dont les limites peuvent être à préciser.
	- Périmètre de protection des monuments historiques (catégorie ACI) - Classé - Inscrit

Source : cadastre 2024, DGFIP

ODRA